

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Forme du produit : Mélange  
Nom du produit : 04549-95 COLLE DE CONTACT BLINKER  
Code du produit : 04549, 045495

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**1.2.2. Utilisations déconseillées**

Restrictions d'emploi : Toute personne utilisations non indiquées dans cette section ou dans la section 7.3

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Fournisseur**

BLINKER ESPAÑA, S.A.U.  
Pol. Ind. Las Atalayas, parcelas 11, 12 y 13  
03114 Alicante - Spain  
T +34 966 10 25 00 - F +34 966 10 25 01  
[blinker@blinker.es](mailto:blinker@blinker.es) - [www.blinker.es](http://www.blinker.es)

**Distributeur**

BLINKER FRANCE, S.A.R.L.  
Allée de Barcelone, Les Bureaux du Parc Bât. B  
66350 Toulouges - France  
T +33 468 68 09 74 - F +33 468 55 31 99  
[blinkerfrance@blinkerfrance.com](mailto:blinkerfrance@blinkerfrance.com) - [www.blinkerfrance.com](http://www.blinkerfrance.com)

**Distributeur**

BLINKER PORTUGAL, LDA.  
Parque Oriente, R.D. Nuno Alvares Pereira, nº4 bl. 1 r/c  
2695-167 Bobadela - Portugal  
T 21 9112530 - F 21 9112539  
[blinker@blinker.pt](mailto:blinker@blinker.pt) - [www.blinker.pt](http://www.blinker.pt)

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'urgence : ESPAÑA: +34 966 102500 // FRANCE: +33 468 68 09 74 // PORTUGAL: 21 9112530 (L-V 08:00-18:00)

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

|  |      |
|--|------|
| Liquides inflammables, Catégorie 2   | H225 |
| Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2  | H315 |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2                          | H319 |
| Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2   | H361 |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3  | H336 |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 2 | H373 |
| Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2                 | H411 |

Texte intégral des mentions H: voir la section 16

**Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement**

Liquide et vapeurs très inflammables. Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS02



GHS07



GHS08



GHS09

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Composants dangereux :

Toluène; e-hexane; propanone

# 04549-95 COLLE DE CONTACT BLINKER

## Fiche de données de sécurité

### Mentions de danger (CLP)

: H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.  
H315 - Provoque une irritation cutanée.  
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.  
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H361 - Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.  
H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Conseils de prudence (CLP)

: P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.  
P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.  
P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P501 - Éliminer le contenu/réceptacle dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

## 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

| Nom           | Identificateur de produit  | %       | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]   |
|---------------|--|---------|---|
| e-hexane      | (N° CAS) 110-54-3<br>(N° CE) 203-777-6<br>(N° Index) 601-037-00-0<br>(N° REACH) 01-2119480412-44 | 40 - 50 | Flam. Liq. 2, H225<br>Repr. 2, H361f<br>Asp. Tox. 1, H304<br>STOT RE 2, H373<br>Skin Irrit. 2, H315<br>STOT SE 3, H336<br>Aquatic Chronic 2, H411 |
| Toluène       | (N° CAS) 108-88-3<br>(N° CE) 203-625-9<br>(N° Index) 601-021-00-3<br>(N° REACH) 01-2119471310-   | 20 - 30 | Flam. Liq. 2, H225<br>Repr. 2, H361d<br>Asp. Tox. 1, H304<br>STOT RE 2, H373<br>Skin Irrit. 2, H315<br>STOT SE 3, H336                            |
| propanone     | (N° CAS) 67-64-1<br>(N° CE) 200-662-2<br>(N° Index) 606-001-00-8<br>(N° REACH) 01-2119471330-49  | 10 - 25 | Flam. Liq. 2, H225<br>Eye Irrit. 2, H319<br>STOT SE 3, H336   |
| Oxyde de zinc | (N° CAS) 1314-13-2<br>(N° CE) 215-222-5<br>(N° Index) 030-013-00-7                               | < 1     | Aquatic Acute 1, H400<br>Aquatic Chronic 1, H410  |

### Limites de concentration spécifiques:

| Nom      | Identificateur de produit  | Limites de concentration spécifiques |
|----------|--|--------------------------------------|
| e-hexane | (N° CAS) 110-54-3<br>(N° CE) 203-777-6<br>(N° Index) 601-037-00-0<br>(N° REACH) 01-2119480412-44 | ( 5 =<C < 100) STOT RE 2, H373       |

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général

: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Premiers soins après inhalation

: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

# 04549-95 COLLE DE CONTACT BLINKER

## Fiche de données de sécurité

|   |  |
|---|--|
| Premiers soins après contact avec la peau | : Rincer la peau à l'eau/se doucher. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.   |
| Premiers soins après contact oculaire     | : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. |
| Premiers soins après ingestion            | : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.  |

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

|   |  |
|---|--|
| Symptômes/effets                            | : Peut provoquer somnolence ou vertiges. |
| Symptômes/effets après contact avec la peau | : Irritation.                            |
| Symptômes/effets après contact oculaire     | : Irritation des yeux.                   |

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

|   |   |
|---|---|
| Danger d'incendie                                     | : Liquide et vapeurs très inflammables.   |
| Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie | : Dégagement possible de fumées toxiques. |

### 5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement. Pas de flammes nues, pas d'étincelles et interdiction de fumer. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Eviter le contact avec la peau et les yeux.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

|                       |   |
|-----------------------|---|
| Pour la rétention     | : Recueillir le produit répandu.  |
| Procédés de nettoyage | : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. |
| Autres informations   | : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.   |

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, voir la section 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

|   |   |
|---|---|
| Précautions à prendre pour une manipulation sans danger | : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur. Utiliser un appareillage antidéflagrant. Porter un équipement de protection individuel. Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Eviter le contact avec la peau et les yeux. |
| Mesures d'hygiène                                       | : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.  |

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

|                        |  |
|------------------------|--|
| Mesures techniques     | : Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.  |
| Conditions de stockage | : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef. |

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

# 04549-95 COLLE DE CONTACT BLINKER

## Fiche de données de sécurité

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### Toluène (108-88-3)

##### UE - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

|                                 |                       |
|---------------------------------|-----------------------|
| Nom local                       | Toluène               |
| IOELV TWA (mg/m <sup>3</sup> )  | 192 mg/m <sup>3</sup> |
| IOELV TWA (ppm)                 | 50 ppm                |
| IOELV STEL (mg/m <sup>3</sup> ) | 384 mg/m <sup>3</sup> |
| IOELV STEL (ppm)                | 100 ppm               |
| Notes                           | Peau                  |

##### propanone (67-64-1)

##### UE - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

|                                |                        |
|--------------------------------|------------------------|
| Nom local                      | Acetone                |
| IOELV TWA (mg/m <sup>3</sup> ) | 1210 mg/m <sup>3</sup> |
| IOELV TWA (ppm)                | 500 ppm                |

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

##### Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

##### Protection des mains:

Gants de protection

##### Protection oculaire:

Lunettes bien ajustables

##### Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

##### Protection des voies respiratoires:

[Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.

##### Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|  |                            |
|--|----------------------------|
| État physique  | : Liquide                  |
| Apparence  | : fluide.                  |
| Couleur  | : Aucune donnée disponible |
| Odeur  | : Aucune donnée disponible |
| Seuil olfactif   | : Aucune donnée disponible |
| pH   | : Aucune donnée disponible |
| Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) | : Aucune donnée disponible |
| Point de fusion  | : Non applicable           |
| Point de congélation                                   | : Aucune donnée disponible |
| Point d'ébullition                                     | : 72 °C                    |
| Point d'éclair   | : -4 °C                    |
| Température d'auto-inflammation                        | : 234 °C                   |
| Température de décomposition                           | : Aucune donnée disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz)                           | : Non applicable           |
| Pression de vapeur                                     | : 15721 Pa                 |
| Pression de vapeur à 50 °C                             | : 533,5 hPa                |
| Densité relative de vapeur à 20 °C                     | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative                                       | : 0,805                    |
| Masse volumique  | : 805 kg/m <sup>3</sup>    |

# 04549-95 COLLE DE CONTACT BLINKER

## Fiche de données de sécurité

|                        |                            |
|------------------------|----------------------------|
| Solubilité             | : Aucune donnée disponible |
| Log Pow                | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, cinématique | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, dynamique   | : 2200 - 3800 cP           |
| Propriétés explosives  | : Aucune donnée disponible |
| Propriétés comburantes | : Aucune donnée disponible |
| Limites d'explosivité  | : Aucune donnée disponible |

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Liquide et vapeurs très inflammables.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

### 10.4. Conditions à éviter

Eviter le contact avec les surfaces chaudes. Chaleur. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.

### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, les produits ne doivent pas être générés décomposition dangereux.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

|                             |              |
|-----------------------------|--------------|
| Toxicité aiguë (orale)      | : Non classé |
| Toxicité aiguë (cutanée)    | : Non classé |
| Toxicité aiguë (inhalation) | : Non classé |

#### propanone (67-64-1)

|                            |                              |
|----------------------------|------------------------------|
| DL50 orale rat             | 5800 mg/kg                   |
| DL50 cutanée lapin         | > 7400 mg/kg                 |
| CL50 inhalation rat (mg/l) | 76000 mg/m <sup>3</sup> (4h) |

|   |  |
|---|--|
| Corrosion cutanée/irritation cutanée                                  | : Provoque une irritation cutanée.   |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire                          | : Provoque une sévère irritation des yeux.   |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée                               | : Non classé   |
| Mutagénicité sur les cellules germinales                              | : Non classé   |
| Cancérogénicité   | : Non classé   |
| Toxicité pour la reproduction   | : Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.   |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)  | : Peut provoquer somnolence ou vertiges.   |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) | : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| Danger par aspiration   | : Non classé   |

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

|   |  |
|---|--|
| Ecologie - général                          | : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| Toxicité aquatique aiguë                    | : Non classé   |
| Toxicité chronique pour le milieu aquatique | : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

# 04549-95 COLLE DE CONTACT BLINKER

## Fiche de données de sécurité

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Éliminer le contenu / récipient selon le collecteur instructions de recyclage approuvé.  
Indications complémentaires : Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

#### 14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR) : UN 1133  
N° ONU (IMDG) : UN 1133  
N° ONU (IATA) : UN 1133  
N° ONU (ADN) : UN 1133  
N° ONU (RID) : UN 1133

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : ADHÉSIFS  
Désignation officielle de transport (IMDG) : ADHÉSIFS  
Désignation officielle de transport (IATA) : Adhésives  
Désignation officielle de transport (ADN) : ADHÉSIFS  
Désignation officielle de transport (RID) : ADHÉSIFS  
Description document de transport (ADR) : UN 1133 ADHÉSIFS, 3, II, (D/E), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT  
Description document de transport (IMDG) : UN 1133 ADHÉSIFS, 3, II, POLLUANT MARIN/DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT  
Description document de transport (IATA) : UN 1133 Adhésives, 3, II, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT  
Description document de transport (ADN) : UN 1133 ADHÉSIFS, 3, II, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT  
Description document de transport (RID) : UN 1133 ADHÉSIFS, 3, II, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

##### ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : 3  
Étiquettes de danger (ADR) : 3



##### IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : 3  
Étiquettes de danger (IMDG) : 3



##### IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 3  
Étiquettes de danger (IATA) : 3



##### ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : 3  
Étiquettes de danger (ADN) : 3



# 04549-95 COLLE DE CONTACT BLINKER

## Fiche de données de sécurité

### RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : 3  
Etiquettes de danger (RID) : 3



### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : II  
Groupe d'emballage (IMDG) : II  
Groupe d'emballage (IATA) : II  
Groupe d'emballage (ADN) : II  
Groupe d'emballage (RID) : II

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Oui  
Polluant marin : Oui  
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : F1  
Dispositions spéciales (ADR) : 640C  
Quantités limitées (ADR) : 5I  
Quantités exceptées (ADR) : E2  
Instructions d'emballage (ADR) : P001  
Dispositions spéciales d'emballage (ADR) : PP1  
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (ADR) : MP19  
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : T4  
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : TP1, TP8  
Code-citerne (ADR) : L1.5BN  
Véhicule pour le transport en citerne : FL  
Catégorie de transport (ADR) : 2  
Dispositions spéciales de transport - Exploitation (ADR) : S2, S20  
Danger n° (code Kemler) : 33  
Panneaux oranges :



Code de restriction concernant les tunnels (ADR) : D/E

#### Transport maritime

Quantités limitées (IMDG) : 5 L  
Quantités exceptées (IMDG) : E2  
Instructions d'emballage (IMDG) : P001  
Dispositions spéciales d'emballage (IMDG) : PP1  
Instructions d'emballages GRV (IMDG) : IBC02  
Instructions pour citernes (IMDG) : T4  
Dispositions spéciales pour citernes (IMDG) : TP1, TP8  
N° FS (Feu) : F-E  
N° FS (Déversement) : S-D  
Catégorie de chargement (IMDG) : B  
Propriétés et observations (IMDG) : Adhesives are solutions of gums, resins, etc., usually volatile due to the solvents. Miscibility with water depends upon their composition.  
N° GSMU : 127;128

# 04549-95 COLLE DE CONTACT BLINKER

## Fiche de données de sécurité

### Transport aérien

|   |        |
|---|--------|
| Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA)                       | : E2   |
| Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)                        | : Y341 |
| Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA) | : 1L   |
| Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)                  | : 353  |
| Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)                  | : 5L   |
| Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)                     | : 364  |
| Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA)                          | : 60L  |
| Dispositions spéciales (IATA)   | : A3   |
| Code ERG (IATA)   | : 3L   |

### Transport par voie fluviale

|                                  |             |
|----------------------------------|-------------|
| Code de classification (ADN)     | : F1        |
| Dispositions spéciales (ADN)     | : 640C      |
| Quantités limitées (ADN)         | : 5 L       |
| Quantités exceptées (ADN)        | : E2        |
| Équipement exigé (ADN)           | : PP, EX, A |
| Ventilation (ADN)                | : VE01      |
| Nombre de cônes/feux bleus (ADN) | : 1         |

### Transport ferroviaire

|  |            |
|--|------------|
| Code de classification (RID)   | : F1       |
| Dispositions spéciales (RID)   | : 640C     |
| Quantités limitées (RID)   | : 5L       |
| Quantités exceptées (RID)  | : E2       |
| Instructions d'emballage (RID)   | : P001     |
| Dispositions spéciales d'emballage (RID)                                   | : PP1      |
| Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID)         | : MP19     |
| Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID)           | : T4       |
| Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID) | : TP1, TP8 |
| Codes-citerne pour les citernes RID (RID)                                  | : L1.5BN   |
| Catégorie de transport (RID)   | : 2        |
| Colis express (RID)  | : CE7      |
| Numéro d'identification du danger (RID)                                    | : 33       |

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Contains no substance subject to REGULATION (EU) No 649/2012 OF THE EUROPEAN PARLIAMENT AND OF THE COUNCIL of 4 July 2012 concerning the export and import of hazardous chemicals.

Substance(s) are not subject to Regulation (EC) No 850/2004 of the European Parliament and of the Council of 29 April 2004 on persistent organic pollutants and amending Directive 79/117/EEC.

#### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

# 04549-95 COLLE DE CONTACT BLINKER

## Fiche de données de sécurité

### RUBRIQUE 16: Autres informations

| Texte intégral des phrases H et EUH: |   |
|--------------------------------------|---|
| Aquatic Acute 1                      | Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1   |
| Aquatic Chronic 1                    | Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1  |
| Aquatic Chronic 2                    | Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2  |
| Asp. Tox. 1                          | Danger par aspiration, Catégorie 1  |
| Eye Irrit. 2                         | Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2   |
| Flam. Liq. 2                         | Liquides inflammables, Catégorie 2  |
| Repr. 2                              | Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2  |
| Repr. 2                              | Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2  |
| Skin Irrit. 2                        | Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2   |
| STOT RE 2                            | Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 2                              |
| STOT SE 3                            | Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3                               |
| H225                                 | Liquide et vapeurs très inflammables  |
| H304                                 | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires                              |
| H315                                 | Provoque une irritation cutanée   |
| H319                                 | Provoque une sévère irritation des yeux   |
| H336                                 | Peut provoquer somnolence ou vertiges   |
| H361                                 | Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.  |
| H361d                                | Susceptible de nuire au fœtus.  |
| H361f                                | Susceptible de nuire à la fertilité.  |
| H373                                 | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée |
| H400                                 | Très toxique pour les organismes aquatiques   |
| H410                                 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme                          |
| H411                                 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme                               |

FDS UE (Annexe II REACH)

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit*